



Finances et administration

La Direction des finances et de l'administration appuie les gestionnaires pour tout ce qui touche à l'administration, aux finances, à l'information et, depuis peu, à la planification stratégique.

Comme prévu, et en conformité avec les principes de son cycle financier de quatre ans, le Bureau des passeports a augmenté les droits exigibles pour l'obtention d'un passeport le 1^{er} janvier 1992. Cette mesure a demandé un contrôle étroit des dépenses car il fallait s'assurer que les prévisions financières correspondaient aux dépenses et recettes réelles. La Direction a préparé le décret et la documentation pertinente ainsi que la présentation au Conseil du Trésor nécessaire pour majorer les droits exigibles.

Comme on peut le constater au tableau ci-dessous, les droits demandés au Canada pour la délivrance d'un passeport se comparent encore avantageusement à ceux exigés dans d'autres pays.

Barème de droits exigibles pour les passeports de 24 pages ou l'équivalent*

PAYS	EN DOLLARS CANADIEN	ANNÉES DE VALIDITÉ
Canada	35,00	5
États-Unis	50,40	10
France	77,00	5
Royaume-Uni	33,00	10
Australie	75,00	10
Japon	78,00	5
Suède	60,00	10
Mexique	59,82	5
Nouvelle-Zélande	77,77	10

* En date du 12 février 1992



Éliane Huard
Agent au Contrôle de l'inventaire
Finances et administration